



LOTO
QUÉBEC

DEMANDE DE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE FORMATION

IDENTIFICATION

NOM		PRÉNOM	TÉLÉPHONE À LA MAISON
NUMÉRO D'EMPLOYÉ	CENTRE DE COÛT		TÉLÉPHONE AU BUREAU
TITRE DE L'EMPLOI			<input type="checkbox"/> CADRE <input type="checkbox"/> RÉGULIER À TEMPS PARTIEL <input type="checkbox"/> RÉGULIER À TEMPS COMPLET
SIÈGE SOCIAL <input type="checkbox"/> LOTO-QUÉBEC <input type="checkbox"/> SBO <input type="checkbox"/> INGENIO <input type="checkbox"/> TECHNOLOGIES NTER <input type="checkbox"/> SLVQ <input type="checkbox"/> AUTRE : _____		SOCIÉTÉ DES CASINOS DU QUÉBEC <input type="checkbox"/> SIÈGE SOCIAL <input type="checkbox"/> CASINO DE MONTRÉAL <input type="checkbox"/> CASINO DE MONT-TREMBLANT <input type="checkbox"/> CASINO DE CHARLEVOIX <input type="checkbox"/> CASINO DU LAC-LEAMY	DATE DE NOMINATION
			SERVICE

PROGRAMME PRÉALABLEMENT AUTORISÉ

NOM _____

IDENTIFICATION DU OU DES COURS

SESSION CONCERNÉE					MONTANT REMBOURSÉ <small>(RÉSERVÉ AU SECTEUR DE LA FORMATION)</small>
<input type="checkbox"/> ÉTÉ	<input type="checkbox"/> AUTOMNE	<input type="checkbox"/> HIVER	_____ ANNÉE		
TITRE DU OU DES COURS	TITRE D'UN MANUEL OBLIGATOIRE	COÛT DE CE MANUEL OBLIGATOIRE	COÛTS OBLIGATOIRES	TOTAL DES COÛTS	
TOTAL					

PIÈCES JOINTES À LA DEMANDE

- L'ORIGINAL DE LA FACTURE DÉTAILLANT LES FRAIS QUI FONT L'OBJET DE LA DEMANDE DE REMBOURSEMENT DOIT ÊTRE FOURNI.
 - UNE PREUVE D'ACHAT D'AU MOINS UN MANUEL OBLIGATOIRE DOIT ÊTRE FOURNIE.
 - UNE COPIE DU RELEVÉ DE NOTES OFFICIEL CONFIRMANT LA RÉUSSITE DU OU DES COURS OU, SELON LE CAS, L'ATTESTATION DE RÉUSSITE, DOIT ÊTRE FOURNIE.
- LA DEMANDE RESPECTE LES DÉLAIS PRÉVUS (SIX MOIS SUIVANT LA RÉCEPTION DU RELEVÉ DE NOTES OFFICIEL OU L'ATTESTATION DE RÉUSSITE).*

AUTORISATION PRÉALABLE DU GESTIONNAIRE CONFIRMANT LA PRESTATION DE TRAVAIL REQUISE ET LA DISPONIBILITÉ SUFFISANTE

APPROUVÉE REFUSÉE _____
RECOMMANDATION DU GESTIONNAIRE

 JOUR MOIS ANNÉE

RÉVISION DE L'ADMISSIBILITÉ AU REMBOURSEMENT PAR LE SECTEUR DE LA FORMATION ET AUTORISATION DE PAIEMENT

COMMENTAIRES

 SIGNATAIRE AUTORISÉ DU SECTEUR DE LA FORMATION

 JOUR MOIS ANNÉE